



Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

Jorat-Mézières, le 09 octobre 2018

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 09 octobre 2018, présidée par Monsieur Patrick Emery.

Le Conseil communal de Jorat-Mézières,

Vu le préavis municipal 09/2018,

après audition du rapport de la commission des finances chargée de son étude et considérant que cet objet a bien été porté à l'ordre du jour,

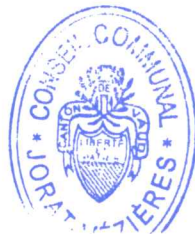
DECIDE

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté avec un taux d'imposition à 76% par rapport à l'impôt cantonal de base.

Ainsi délibéré en séance du neuf octobre deux mille dix-huit.

Le Président,

Patrick Emery



La secrétaire,

Catherine Poncelet